

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-35
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations citoyennes et attractivité territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports – Vie associative

OBJET : Attribution et versement des subventions d'encouragement au Sport « Fonctionnement » au titre de l'année 2023 – Associations sportives – Approbation des conventions d'objectifs et de moyens

Considérant l'intérêt public local de l'action des associations sportives œuvrant sur le territoire de Firminy, qui constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, du lien social et du bien vivre ensemble ; qui contribuent au rayonnement de notre ville par la mise en place de manifestations, de compétitions, mais aussi d'actions éducatives et de citoyenneté ;

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par les clubs appelés pour leur subvention d'encouragement au sport annuelle, dite « Fonctionnement » au titre de l'année 2023 ;

Considérant le soutien qu'apporte la Ville de Firminy aux clubs sportifs pour leurs actions en faveur du développement du sport dans leurs disciplines respectives, par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif ;

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion de trésorerie des associations pour la saison sportive en cours, en proposant un premier versement de la subvention de « Fonctionnement », tel que présenté dans le tableau ci-dessous, calculé sur la base de 50% de la subvention accordée en 2023 au vu de l'étude des dossiers remis, le deuxième versement étant mandaté ultérieurement au cours du deuxième trimestre 2023, ce postérieurement au vote du Budget Primitif de l'exercice ;

Considérant les procédures administratives conséquentes nécessaires aux mandaterments des subventions, qu'ainsi les associations sportives devant percevoir moins de 1 000 € en 2023 feront l'objet d'un examen global lors d'un prochain Conseil Municipal – étant également précisé que ce seuil est apprécié individuellement pour les sections de l'Audacieuse Notre Dame du Mas, de l'Amicale Laïque Fayol Gaffard, de l'Amicale Laïque de Chazeau et du Centre Laïque Culturel et Sportif ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions d'encouragement au sport dites « fonctionnement » au titre de l'année 2023, telles que présentées dans le tableau ci-dessous,

Associations	Fonctionnement 2023	1^{er} versement	2^{ème} versement
Amicale Laïque Fayol Gaffard – section escalade	4 173 €	2 086,50 €	2 086,50 €
Total Amicale Laïque Fayol Gaffard	4 173 €	2 086,50 €	2 086,50 €

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-35
Référence Nomenclature n°7.5

Associations	Fonctionnement 2023	1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement
Audacieuse Notre Dame du Mas – section basketball	5 827 €	2 913,50 €	2 913,50 €
Audacieuse Notre Dame du Mas – section gym filles	2 978 €	1 489 €	1 489 €
Total Audacieuse Notre Dame du Mas	8 805 €	4 402,50 €	4 402,50 €
Centre Laïque Culturel et Sportif – section athlétisme	6 410 €	3 205 €	3 205 €
Centre Laïque Culturel et Sportif – section cyclos	1 114 €	557 €	557 €
Total Centre Laïque Culturel et Sportif	7 820 €	3 910 €	3 910 €
Athlétic Club de l'Ondaine Firminy	15 188 €	7 594 €	7 594 €
Amicale Laïque Chazeau-Fayol basketball	17 776 €	8 888 €	8 888 €
Badminton Club de Firminy	3 548 €	1 774 €	1 774 €
Club des dauphins	15 568 €	7 784 €	7 784 €
Etoile Cycliste Ouvrière Firminy	2 024 €	1 012 €	1 012 €
Firminy gym	13 618 €	6 809 €	6 809 €
Firminy Vallée de l'Ondaine Handball	24 518 €	12 259 €	12 259 €
Full Boxing Club	1 274 €	637 €	637 €
Judo Karaté Club de Firminy	8 492 €	4 246 €	4 246 €
Dojo Olympique et Sportif	5 640 €	2 820 €	2 820 €
Karaté Club de Firminy	7 781 €	3 890,50 €	3 890,50 €
Tennis Club de Firminy	5 396 €	2 698 €	2 698 €
Unieux Firminy Ondaine Rugby	1 990 €	995 €	995 €
Football Club Olympique Firminy Inersport	57 102 €	28 551 €	28 551 €
Firminy Volley Ball	15 663 €	7 831,50 €	7 831,50 €
TOTAL	216 080 €	108 040 €	108 040 €

Précise que les subventions dites « Particulières », ayant trait principalement aux manifestations sportives, seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Approuver les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec les clubs bénéficiant d'aides diverses à plus de 23 000 €,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-35
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et prenant part au vote,

25 voix Pour,
6 Contre (Liste Ensemble Pour Firminy),
1 Abstention (Liste l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions annuelles d'encouragement au sport dites « Fonctionnement » au titre de l'année 2023 aux associations sportives citées dans le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville de Firminy et les associations suivantes : Football Club Olympique Firminy Inersport, Firminy Vallée de l'Ondaine Handball, Athlétic Club Ondaine de Firminy, AL Chazeau-Fayol basket, Club des Dauphins, Firminy Volley-Ball, Firminy-Gym, Tennis Club de Firminy et Judo Karaté Club de Firminy,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

**Attribution et versement des subventions d'encouragement au Sport
« Fonctionnement » au titre de l'année 2023 – Associations sportives
– Approbation des conventions d'objectifs et de moyens**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADDO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Ariette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADDO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	32